

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme HAY Salomé), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

8. Subvention exceptionnelle dans le cadre de l'évènement Corsica Raid Femina à l'association Limouzi Twin's.

Du 25 au 29 juin 2024 aura lieu le Corsica Raid Femina, un raid 100 % féminin par équipe de 2 en Corse avec 3,5 jours de courses et différentes épreuves (kayak de mer, trail...).

L'association Limouzi Twin's composée d'amies dont une habitante de Boisseuil se lance dans l'aventure afin de soutenir 2 associations et a sollicité la commune pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

Dans le cadre de cet évènement une partie des frais d'inscription sera reversée automatiquement à l'association « La Marie Do » créée en 2007 et qui a pour but de lutter contre le cancer et d'apporter un soutien moral et financier aux malades et à leurs familles.

Par ailleurs, tous les dons récoltés en plus des frais liés à la participation à cet évènement seront reversés à l'association Trait d'Union composée de parents qui ont un enfant atteint d'un cancer ou ayant un enfant malade qui a pour mission d'améliorer la qualité de vie de l'enfant à l'hôpital.

La commune de Boisseuil pourrait participer à hauteur de 300 € sous réserve de la validation de l'inscription de l'association et serait considérée comme un partenaire financier en soutien à l'association Limouzi Twin's.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à verser une subvention de 300 € à l'association de Limouzi Twin's,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

